

## Communiqué

### Les préoccupations du monde cycliste entendues !

Lors d'une réunion qui s'est tenue ce jour au Ministère de l'Intérieur, David LAPPARTIENT, Président de la Fédération Française de Cyclisme et Marc MADIOT, Président de la Ligue Nationale de Cyclisme ont fait part de leurs vives inquiétudes et de celles des organisateurs de courses cyclistes sur les conséquences de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie.

Ils ont pu expliquer la spécificité du sport cycliste, sport se déroulant sur la voie publique, spectacle gratuit, courses organisées quasi-exclusivement par des bénévoles au sein d'association à but non lucratif et ne nécessitant pas d'équipement particulier.

Michel BART, Préfet, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales et les conseillers du Ministre ont été attentifs et réceptifs aux arguments développés par les deux Présidents.

Soucieux de préserver les organisations cyclistes et conscients de la spécificité du cyclisme, le Directeur de Cabinet du Ministre a formulé 4 propositions :

- 1) Etablissement d'une convention cadre Ministère de l'Intérieur/FFC-LNC sur le principe de couverture des épreuves cyclistes par les forces de l'ordre.
- 2) Augmentation du coût des forces de l'ordre pour l'année 2011 sur la base de 15 %, à prestation égale, par rapport au coût réellement supporté en 2010.
- 3) Identification d'un dispositif adapté à chaque course en fonction de sa spécificité et de son importance.
- 4) Création d'un comité de suivi (Ministère /FFC-LNC) pour harmoniser les pratiques diverses et résoudre les difficultés locales.

Les parties ont convenu de se revoir le mercredi 5 janvier au matin afin de finaliser la convention cadre.

Par ailleurs, il a été proposé de définir conjointement au cours de l'année 2011 quelles étaient les prérogatives qui relevaient de la puissance publique et quelles étaient celles incombant à l'organisateur.

Les parties se sont également entendues pour renforcer à l'avenir le rôle des signaleurs en leur reconnaissant certaines prérogatives, en identifiant une tenue spécifique et en incitant la F.F.C. à former les signaleurs. Une circulaire qui pourrait intervenir à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 viendra en préciser les modalités après concertation.

La Fédération Française de Cyclisme et la Ligue Nationale de Cyclisme souhaitent souligner l'excellent accueil qui leur a été réservé et reconnaissent une volonté partagée d'aboutir à une solution acceptable. Elles continuent cependant de veiller aux intérêts des organisateurs de courses cyclistes.

Rosny-sous-Bois, le 22 décembre 2010